

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AUDITINVEST
92, avenue de Wagram
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 10 000
750 913 170 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ecoslops S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Noël Servans

Yves Decrette

Romain Lancner

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2023

1.1. Bilan Actif

ACTIF (k€)	Exercice clos le		Exercice précédent	Variation	
	31/12/2023		31/12/2022		
	(12 mois)		(12 mois)		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Recherche et développement	1 027	807	220	330	-110
Concessions, brevets, droits similaires	6	6	0	3	-3
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 464	812	652	783	-131
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.					
Autres immobilisations corporelles	21 776	10 151	11 626	32 923	-21 297
Immobilisations en cours	422		422	259	163
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations non consolidées	620	3	617	620	-4
Créances rattachées à des participations non consolidées	1 590		1 590		
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	186		186	163	23
TOTAL (I)	27 091	11 779	15 312	35 082	-19 770
Matières premières, approvisionnements	1 203		1 203	837	366
Stocks et Encours de production	421	0	421	477	-56
Avances et acomptes versés sur commandes	6		6	10	-4
Clients et comptes rattachés	1 653	18	1 635	4 049	-2 414
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices - courant	493		493	390	103
. Etat, impôts sur les bénéfices - impôts différés actifs	1 460		1 460	1 527	-67
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	244		244	924	-680
. Autres	397	34	362	389	-27
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	7		7	18	-11
Disponibilités	3 069		3 069	6 749	-3 680
Instruments de trésorerie	128		128	103	25
Charges constatées d'avance	286		286	211	76
TOTAL (II)	9 367	53	9 314	15 684	-6 370
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	384		384	658	-273
Ecart de conversion actif (V)					
Actif net des filiales en cours de cession (Ecoslops Provence)	9 058		9 058		9 058
TOTAL ACTIF (0 à V)	45 899	11 832	34 068	51 423	-17 355

1.2. Bilan Passif

PASSIF (k€)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 185	5 181	4
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	38 590	38 594	-4
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Réserves consolidées	-29 549	-27 761	-1 788
Résultat Net - Part du Groupe	-7 353	-1 793	-5 560
Subventions d'investissement	1 364	1 460	-96
Capitaux Propres part du Groupe	8 237	15 681	-7 444
Participation ne conférant pas le contrôle	-777	-77	-700
TOTAL (I)	7 460	15 604	-8 144
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	838	838	0
TOTAL (II)	838	838	0
Provisions pour risques	96	96	0
Provisions pour charges	1 835		1 835
TOTAL (III)	1 931	96	1 835
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	19 766	24 545	-4 779
. Découverts, concours bancaires	0	1	-1
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	840	4 665	-3 825
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 974	3 988	-2 014
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	337	546	-209
. Organismes sociaux	122	236	-114
. Etat, impôts sur les bénéfices	17	150	-133
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3	52	-49
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	27	45	-18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	86	7	79
Autres dettes	667	650	17
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	23 839	34 885	-11 046
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	34 068	51 423	-17 355

1.3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (k€)	Exercice clos le		Exercice précédent	Variation	
	31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 (12 mois)		
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens			0	266	-266
Production vendue services	1	10 264	10 265	18 765	-8 500
Chiffres d'affaires Nets	1	10 264	10 265	19 031	-8 766
Production stockée			159	81	77
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			36	35	1
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat			124	124	0
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			0	83	-83
Autres produits			103	16	87
Total des produits d'exploitation (I)			10 687	19 372	-8 685
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 410	6 970	-3 559
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			250	173	78
Autres achats et charges externes			3 830	6 642	-2 812
Impôts, taxes et versements assimilés			213	213	0
Salaires et traitements			2 265	2 780	-516
Charges sociales			823	991	-168
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 275	2 366	-1 091
Dotations aux provisions sur immobilisations			47	18	29
Dotations aux provisions sur actif circulant			18	138	-120
Dotation aux charges à répartir			108	148	-40
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			48	426	-378
Total des charges d'exploitation (II)			12 287	20 863	-8 576
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION (I-II)			-1 600	-1 492	-108
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION (I-II)			-1 600	-1 492	-108
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			14	18	-4
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			14	18	-4
Dotations financières aux amortissements et provisions			3		3
Intérêts et charges assimilées			1 338	1 343	-5
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 341	1 343	-2
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 327	-1 325	-2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 927	-2 817	-110

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14	45	-31
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)	14	45	-31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	674		674
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23	107	-84
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 835		1 835
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 532	107	2 425
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 518	-62	-2 456
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	-324	-419	95
RESULTAT NET COURANT	-5 121	-2 460	-2 661
Résultat des filiales en cours de cession (Ecoslops Provence)	-2 927		-2 927
RESULTAT NET CONSOLIDE	-8 048	-2 460	-5 588
Intérêts minoritaires	-695	-667	-28
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-7 353	-1 793	-5 560

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté à partir de l'EBITDA (Résultat d'exploitation avant dotations et reprises aux amortissements et provisions), afin de faire apparaître de façon distincte les intérêts liés aux financements. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires. Le tableau de flux de trésorerie ci-dessous est réalisé sur la base du nouveau périmètre du groupe, c'est-à-dire en excluant les flux de trésorerie sur l'exercice de la filiale Ecoslops Provence.

Conso 31/12/2023

EBITDA *	-151
Coût de restructuring	-674
Impôt	324
Subvention viré au résultat	-124
Variation du BFR Activité	-407
Flux de trésorerie - Activité	-1 032
Acquisition d'immobilisations	-401
Flux de trésorerie - Investissements	-401
Prêt actionnaires - Ecoslops Provence	-1 328
Variation d'emprunts bancaires	-87
Intérêts financiers reçus	6
Intérêts financiers payés	-383
Flux de trésorerie - Financements	-1 792
Variation de trésorerie	-3 225
Trésorerie Ouverture	6 870
- Sortie d'Ecoslops Provence	-441
Trésorerie Clôture	3 204
Variation	-3 225

* : Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions

1.5. Capitaux propres

1.5.1. Variation des capitaux propres (k€)

	Part du Groupe					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Subvention d'invest.		
Situation au 31 décembre 2016	3 310	23 462	(11 058)	(3 419)			12 295
Augmentation de capital	1 071	9 400					10 471
Affectation du résultat			(3 419)	3 419			0
Autre variation			5				5
Résultat 31 décembre 2017				(1 350)			(1 350)
Situation au 31 décembre 2017	4 382	32 862	(14 472)	(1 350)			21 422
Augmentation de capital	22	154					176
Affectation du résultat			(1 350)	1 350			0
Autre variation					2 320		2 320
Résultat 31 décembre 2018				(1 500)			(1 500)
Situation au 31 décembre 2018	4 403	33 016	(15 822)	(1 500)	2 320		22 418
Augmentation de capital	28	202					230
Affectation du résultat			(1 500)	1 500			0
Autre variation			(1)		(569)	1 250	679
Résultat 31 décembre 2019				(1 650)		(41)	(1 691)
Situation au 31 décembre 2019	4 432	33 218	(17 323)	(1 650)	1 751	1 208	21 636
Augmentation de capital	4	(4)					0
Affectation du résultat			(1 650)	1 650			0
Autre variation					(97)		(97)
Résultat 31 décembre 2020				(5 067)		(74)	(5 142)
Situation au 31 décembre 2020	4 436	33 214	(18 973)	(5 067)	1 654	1 134	16 397
Augmentation de capital	725	5 400					6 125
Affectation du résultat			(5 067)	5 067			0
Autre variation					(97)		(97)
Résultat 31 décembre 2021				(3 720)		(544)	(4 264)
Situation au 31 décembre 2021	5 151	38 614	(24 040)	(3 720)	1 556	590	18 160
Augmentation de capital	19	(19)					0
Affectation du résultat			(3 720)	3 720			0
Autre variation					(96)		(96)
Résultat 31 décembre 2022				(1 793)		(667)	(2 460)
Situation au 31 décembre 2022	5 180	38 595	(27 760)	(1 793)	1 460	(77)	15 604
Augmentation de capital	5	(5)					0
Affectation du résultat			(1 793)	1 793			0
Autre variation			5		(96)	(5)	(96)
Résultat 31 décembre 2023				(7 353)		(695)	(8 048)
Situation au 31 décembre 2023	5 185	38 590	(29 549)	(7 353)	1 364	(777)	7 460

1.5.2. Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2023, il existe 3 plans d'attribution gratuite d'actions et 1 plan d'attribution de BSPCE non échus, autorisés par les Conseils d'administration du 8 décembre 2022 et 20 février 2023. Les caractéristiques initiales de ces 4 plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution par le Conseil d'Administration	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive	Fin de période de conversation
AGA 2022-1	08/12/2022	41 875	12/12/2024	12/12/2025
AGA 2022-2	08/12/2022	6 605	12/12/2024	12/12/2025
AGA 2023-1	20/02/2023	37 400	30/06/2026	30/06/2026
BSPCE 2023-1	20/02/2023	34 400	30/06/2027	30/06/2027
Total		120 280		

Compte tenu des conditions d'attribution, et notamment la condition de présence, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, au 31 décembre 2023, s'élevait à 100 760 actions soit un capital potentiel de 1,94 % (sur une base non diluée).

Tableau de synthèse des instruments dilutifs au 31 décembre 2023 :

	Nombre	Nombre d'actions pouvant être souscrites (post division du nominal)
Actions gratuites 2022-1	41 875	41 875
Actions gratuites 2022-2	6 605	6 605
Actions gratuites 2023-1	37 400	37 400
BSPCE 2023-1	34 400	34 400
Total	120 280	120 280

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que le Président Directeur Général devrait conserver au nominatif 10% des actions qui lui sont attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé en capitaux propres.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

Ecoslops (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la collecte et du traitement des résidus hydrocarburés issus des navires.

La société Ecoslops SA (mère du groupe) est une société par actions dont le siège social est au 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro Paris B 514 197 995.

Les titres de la société sont cotés sur le marché Euronext Growth depuis le 20 février 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2024.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, selon les principes définis par le Règlement ANC 2020-1 du 6 mars 2020, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales. Une attention particulière doit être portée sur le §2.2.1 ci-dessous qui expose le traitement et la présentation comptable retenue pour la consolidation d'Ecoslops Provence, en cours de cession à la date de clôture des comptes annuels.

2.2. Evènements significatifs

2.2.1. Opération liée au périmètre des activités du groupe

Compte tenu des difficultés opérationnelles et financières de la filiale Ecoslops Provence, joint-venture avec TotalEnergies Raffinage France (« TERF »), les deux partenaires se sont rapprochés courant 2023 afin de rechercher une solution permettant d'une part de préserver les ressources financières d'Ecoslops et d'autre part de donner un avenir à cette unité dans un périmètre différent. A l'issue de cette réflexion, Ecoslops SA et TERF se sont mis d'accord pour que TERF rachète la participation de 75,01% d'Ecoslops dans Ecoslops Provence et opère seul à 100% cette unité au sein de son périmètre.

Dans cette optique, les deux sociétés ont signé le 18 décembre 2023 un contrat de cession d'actions, prévoyant le rachat des actions et prêts actionnaire d'Ecoslops SA dans Ecoslops Provence pour un montant de 8,0M€, payable intégralement au closing de la transaction, après levée des conditions suspensives. Ce closing est intervenu, comme anticipé, le 29 février 2024.

Le référentiel comptable normatif français permet un classement spécifique pour les entités en cours de cession à la clôture des comptes et pour lesquelles la cession effective est définitivement réalisée l'année suivante avant l'arrêté des comptes.

De fait, la contribution d'Ecoslops Provence aux comptes consolidés a été classée au 31 décembre 2023 de façon spécifique :

Au bilan : actif net des filiales en cours de cession pour un montant de 9.058 k€

Au compte de résultat : résultat des filiales en cours de cession pour un montant de (2.927) k€

Une présentation détaillée du bilan et compte de résultat d'Ecoslops Provence figure au point 3. de l'annexe.

Par ailleurs, l'impact de la sortie du périmètre de consolidation d'Ecoslops Provence en 2024 a été provisionné dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, représentant une charge exceptionnelle de 1.835 k€. Pour des raisons pratiques, le groupe a décidé de déconsolider Ecoslops Provence au 1^{er} janvier 2024.

2.2.2. Opérations sur capital

En date du 11 juin 2023, le Président Directeur Général a constaté l'émission de 4 050 actions nouvelles, provenant de l'attribution définitive de 4 050 actions gratuites, et libérées par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission.

Le capital a ainsi été porté de 5 180 576€ à 5 184 626€.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 20 février 2023 a autorisé l'attribution gratuite de 37 400 actions régies par le Plan AGA 2023-1 et de 34 400 BSPCE régis par le Plan BSPCE 2023-1.

2.2.3. Opérations de financement

Dans le cadre des opérations de restructuration du groupe, dont notamment la cession de la filiale Ecoslops Provence, la société a obtenu au cours de l'exercice 2023 de la part de la Banque Européenne d'Investissement de différer au closing de la cession d'Ecoslops Provence le paiement de l'échéance (capital et intérêts) qui était dû le 30 juin 2023, soit 1,9 M€.

Le périmètre et le profil du groupe étant modifié par la cession d'Ecoslops Provence, la BEI et la société sont d'ores et déjà convenues d'engager des négociations de bonne foi afin d'ajuster, le cas échéant, les termes et conditions des accords financiers existants, en tenant compte d'un business plan actualisé. L'information financière donnée en annexe sur l'endettement est basée sur les accords existants à la date d'arrêté des comptes.

2.2.4. Suivi de l'impact du conflit russo-ukrainien sur la société et ses filiales

Le déclenchement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022 a depuis cette date des conséquences sur la situation géo-politique et sur le plan économique. A ce titre, le groupe Ecoslops précise :

- qu'il n'a à ce jour, de façon directe ou indirecte, aucune activité, ni ressource liées à ces territoires ;
- qu'à la date d'arrêté des comptes, aucun élément n'est de nature à remettre en cause la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs du groupe.

Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien a des répercussions importantes sur les marchés de l'énergie, et notamment celui des produits pétroliers, sur lequel est présent le groupe. Aussi il convient de souligner que le Brent était en moyenne de 71\$/bbl en 2021, 99\$/bbl en 2022 et 82\$/bbl en 2023. Le business model du groupe étant tourné vers la production de combustibles issus de déchets d'hydrocarbures, cette volatilité des cours a un effet direct sur le niveau de marge brute réalisée sur l'activité « Produits raffinés ». A ce titre, le développement de l'activité Scarabox a aussi pour objectif de limiter la dépendance directe des résultats du groupe aux cours pétroliers.

2.3. Continuité d'exploitation

Compte tenu de la situation financière du groupe, assainie après le closing de la transaction de cession d'Ecoslops Provence, et des perspectives commerciales, notamment sur la Scarabox, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 Décembre 2023.

2.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC 2020-1 du 6 mars 2020).

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation des actifs corporels
- Le niveau d'activité future
- Les dépréciations d'actifs circulants

Changement d'estimation comptable :

Il n'y a eu aucun changement au cours de l'exercice.

2.4.2.Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes clos au 31 décembre 2023.

2.4.3.Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros.

2.4.4.Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères, s'il en existe, sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.4.5.Immobilisations incorporelles

2.4.5.1. Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

2.4.5.2. Ecart d'acquisition

Il n'existe pas d'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice.

2.4.5.3. Coûts de développement

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles selon la méthode préférentielle. Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif dès lors qu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais correspondant au temps passé sur le projet P2R - OW2P par les salariés ont été immobilisés sur l'exercice 2014. L'évaluation a été calculée sur la base du coût horaire et des frais directement liés au projet. Ils sont amortis à partir du 1^{er} janvier 2015 sur une durée de 5 ans. Au 31 décembre 2019, ces frais sont amortis à 100%.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a immobilisé des frais d'études détaillées générales relatifs à la Scarabox pour un montant de 550 000 €. Ces derniers sont amortis sur 5 ans.

2.4.5.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées du droit d'entrée versé à CLT pour bénéficier de la sous concession du site de Sines au Portugal et de logiciels qui sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation prévue.

Le droit d'entrée versé à CLT est amorti linéairement sur 15 ans.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

2.4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les frais intercalaires et les dépenses financières engagés dans le cadre de ces immobilisations ne sont pas comptabilisés à l'actif.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

Les installations P2R au Portugal et à Marseille ont été respectivement mises en service en décembre 2014 et juillet 2021 (entrée en production effective le 1^{er} octobre). Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée de vie réelle de chaque composant :

Etudes, Engineering, Consulting (1)	15 à 30 ans
Génie civil	40 ans
Bâtiments	40 ans
Four tubulaire	15 ans
Matériel centrifugation	15 ans
Echangeurs de chaleur	15 ans
Autres équipements	10 ans
Réservoirs	30 ans
Tuyauterie	30 ans
Instrumentation Electricité	30 ans
Unité Pilote	5 ans
Structure métallique	30 ans
Autres	3 à 15 ans
Unité traitement des eaux	15 ans
Unité séparation	15 ans
Général	15 ans

2.4.7. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.4.8. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est-à-dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif.

Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dette financière. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.4.9. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe est amené à gérer les risques de marché liés aux variations des cours du Brent en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de cours de matières premières. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en

résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes, en l'occurrence dans le résultat d'exploitation.

Durant l'exercice 2023, et au 31 décembre 2023, les contrats de couverture de matières premières ouverts sont les suivants (en k€):

Instrument	Date début	Date Fin	Indice	Qté	Notionnel €	Juste valeur €	Ecart	Comptabilisé au résultat 2023
Swap	01/02/2023	28/02/2023	ICE-Brent	5 200	413 k€	405 k€	+8 k€	Oui
Swap	01/03/2023	31/03/2023	ICE-Brent	6 200	493 k€	459 k€	+34 k€	Oui
Swap	01/04/2023	30/04/2023	ICE-Brent	3 000	239 k€	229 k€	+10 k€	Oui
Swap	01/07/2023	31/07/2023	ICE-Brent	4 700	334 k€	340 k€	-6 k€	Oui
Swap	01/09/2023	30/09/2023	ICE-Brent	1 500	124 k€	129 k€	-5 k€	Oui
Swap	01/10/2023	31/10/2023	ICE-Brent	5 500	454 k€	462 k€	-8 k€	Oui
Swap	01/11/2023	30/11/2023	ICE-Brent	5 200	425 k€	394 k€	+31 k€	Oui
Swap	01/01/2024	31/01/2024	ICE-Brent	3 500	250 k€	244 k€	+6 k€	Non
Swap	01/02/2024	29/02/2024	ICE-Brent	5 400	384 k€	375 k€	+9 k€	Non
Total				40 200	3 116 k€	3 037 k€	+79 k€	

Pour se prémunir de la hausse des taux d'intérêt, le groupe a également, sur l'emprunt de 6,5M€ de la filiale Ecoslops Provence (en cours de cession), conclu en octobre 2021 un contrat de swap de taux permettant de supporter une charge d'intérêt à taux fixe au lieu de taux variable. Compte tenu de la hausse récente des taux, la valorisation de ce contrat (Mark to market au 31 décembre) fait apparaître un produit latent de 256 k€. Ce produit n'est pas inscrit dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.4.10. Stock

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût de production, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres charges directement et indirectement attribuables à la production des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

2.4.11. Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

2.4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

2.4.13. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.4.14. Impôts exigibles

L'ensemble des sociétés du groupe est à ce jour déficitaire, à l'exception de Ecoslops Portugal dont la charge d'impôt courante s'élève à 17 k€.

2.4.15. Impôts différés

Les impôts différés résultent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation
- déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable

2.4.16. Avantages accordés au personnel

2.4.16.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.4.16.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations. Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

2.4.16.3. Autres avantages à long terme

Il n'existe aucun avantage à long terme.

2.4.16.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

2.4.17. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.4.18. Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2023.

2.4.19. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de la vente de carburant, des services rendus aux navires (collecte de résidus hydrocarbonés, fourniture d'eau), de vente de vapeur aux industries du port. Les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires. Pour ce type de revenus, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de transfert de propriété, qui correspond à la date de livraison ou la date d'exécution de la prestation de services.

La réalisation des contrats de vente de la Scarabox s'échelonnant sur deux exercices comptables (contrat à long terme) est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2.4.20. Dépenses de recherche et développement

Au 31 décembre 2023, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 1 209 k€. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2023 pour un montant de 363 k€.

2.4.21. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué inclut au dénominateur le nombre de titres potentiellement à créer (Cf. § 2.6.5).

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur à la valeur des capitaux propres.

2.4.22. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

ENTREPRISES	SIEGES	N° SIREN	% de CONTROLE	% d'INTERET	METHODE
Ecoslops SA	5, rue de Chazelles 75017 Paris	514 197 995	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Portugal SA	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7521-902 SINES PORTUGAL	508 816 777	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Provence (1)	2, Place Jean Millier 92400 Courbevoie	841 724 578	75,01 %	75,01 %	I.G.
Ecoslops Flanders BV (2)	Uitbreidingstraat 42-46, 2600 ANVERS BELGIQUE	741 547 083	100 %	100 %	I.G.
Koleoptech SAS (3)	5, rue de Chazelles 75017 Paris	899 798 615	100 %	100 %	I.G.
Cleanwater LTD (4)	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7520-064 SINES PORTUGAL	509 942 423	100 %	100 %	Non Consolidé
Ecoslops Côte d'Ivoire SA (4)	Abidjan Zone Industrielle de Vridi Rue de la pointe des fumeurs 06 BP 2593 Abidjan 06	CI-ABJ-2014-B- 4237	60%	60%	Non Consolidé

(1) La société Ecoslops Provence est en cours de cession au 31 décembre 2023. Pour cette raison, la contribution de cette filiale aux comptes consolidés est identifiée sur une ligne en pied de bilan (actif net des filiales en cours de cession) et de compte de résultat (résultat des filiales en cours de cession)

(2) La société Ecoslops Flanders a été créée le 13 Janvier 2020 et a été dissoute le 29 décembre 2023.

(3) La société Koleoptech a été créée le 17 mai 2021

(4) Ces deux sociétés sont sans activité en 2023.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ECOSLOPS PORTUGAL	6 325 000	616 875	100%	8 869 900	8 869 900	3 300 000	700 000	10 332 181	294 637	0
ECOSLOPS PROVENCE	5 000 000	(5 327 360)	75,01%	3 750 500	1	12 165 287	4 500 600	2 701 347	(2 780 121)	0
ECOSLOPS FLANDERS	100 000	(40 803)	100%	100 000	59 188 (4)	-	-	-	(16 954)	0
CLEANWATER	10 000	(6 213)	100%	10 000	10 000	-	-	0	(125)	0
KOLEOPTECH	10 000	(7 146)	100%	10 000	10 000	-	-	-	3 285	0
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE(3)	15 245	0	60%	9 147(2)	6 860(2)	-	-	NC	NC	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Valtech Energy	1 158 613	233 881	17%	600 497	600 497	355 357	-	1 030 402	(258 672)	0

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 euros de versement restant à effectuer.

(3) Ecoslops Cote d'Ivoire n'a pas encore d'activité.

(4) Dont 41 000 euros de versement restant à effectuer.

2.4.23. Informations sectorielles

Ecoslops distingue 3 sources de revenus :

- La vente de produits raffinés (Essence, Naphta, Gasoil, Fuel et Bitume léger)
- La vente de services portuaires (au Portugal uniquement)
- La vente d' équipements industriels (Scarabox).

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur est présenté au §2.6.1.

2.5. Notes sur le bilan

2.5.1. Actifs immobilisés Bruts

- Immobilisations incorporelles

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Ecoslops Provence en cours de cession	Valeur Fin
Frais de R&D P2R – Scarabox	1 027				1 027
Logiciels Ecoslops France	12			-6	6
Droit d'entrée CLT (1)	500				500
Autres immos incorp. Ecoslops Portugal	964				964
Total immobilisations incorporelles	2 503			-6	2 497

(1) La société Ecoslops Portugal SA a signé le 20 août 2012 un contrat de sous concession avec la société CLT (Companhia Logistica de Terminals Maritimo SA), lui conférant pour une durée de 15 ans l'exclusivité de la collecte et du traitement des résidus liquides hydrocarbonés dans le port de Sines, au Portugal. Conformément à ce contrat, Ecoslops Portugal SA a versé à CLT un droit d'entrée de 500k€.

Ecoslops Portugal SA a versé également un loyer annuel fixe de 403k€ pour l'utilisation des installations et du terrain. Les loyers versés à CLT dans le cadre de ce contrat sont couverts par une garantie bancaire (Cf. § 2.7.5).

- Immobilisations corporelles

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Ecoslops Provence en cours de cession	Valeur Fin
Immobilisations non industrielles -France	151	47	-28	-37	133
Immobilisations industrielles – France (1)	21 625	102		-21 727	-
Immobilisations en Cours	277	163	-18		422
Immobilisations Portugal (2)	21 445	198			21 643
Total immobilisations corporelles	43 498	510	-46	-21 764	22 198

(1) Ces immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité P2R de Marseille, qui est entrée en production en octobre 2021.

(2) Les immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité P2R de Sines mise en service depuis décembre 2014.

- Immobilisations financières

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Ecoslops Provence en cours de cession	Valeur Fin
Part. non consolidée (Valtech Energy)	620				620
Créance rattachée aux participations		1 590			1 590
Prêts et autres immob. financières	163	27		-4	186
Total immobilisations financières	783	1 617		-4	2 396

L'essentiel de l'augmentation des immobilisations financières est liée :

- Au reclassement en créance rattachée à des participations d'un montant de 1 590 k€ (préalablement enregistré en créances clients) correspondant au crédit vendeur accordé par la société à la société Valtech Energy. Ce montant sera exigible lorsque la société Valtech Energy aura remboursé son crédit bancaire.
- A 24 k€ de dépôt de garantie versés pour le nouveau bail conclu en décembre 2023, qui prend effet au 1er mars 2024, dans le cadre du déménagement du siège social de la société.

2.5.2. Amortissements & dépréciation

Amortissements (k€)	Début	Dotations hors Ecoslops Provence	Dotation Ecoslops Provence	Ecoslops Provence en cours de cession	Valeur Fin
Droit d'entrée (1)	336	33			369
Autres immob. incorporelles	1 051	208	2	-5	1 256
Autres immobilisations incorporelles	1 386	241	2	-5	1 625
Immobilisations corporelles	10 299	1 075	998	-2 221	10 151
Immobilisations en cours	18	-18			-
Immobilisations corporelles	10 317	1 057	998	-2 221	10 151
Titres Ecoslops Côte d'Ivoire	-	3			3
Immobilisations financières	-	3		-	3
TOTAL	11 703	1 301	1 000	-2 226	11 779

(1) Le droit d'entrée est amorti linéairement sur 15 ans

2.5.3. Créances

Créances clients (k€)	31/12/23	A moins d'un an	A plus d'un an
Clients	1 635	1 635	-
Total	1 635	1 635	-

Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients est à moins d'un an pour un montant de 1 635 k€.

Autres Créances (k€)	31/12/23	A moins d'un an	A plus d'un an
Impôts sur les sociétés	493	493	
Impôts différés actifs	1 460	295	1 165
Taxe sur la valeur ajoutée	244	244	
Autres Créances	362	362	
Total	2 559	1 394	1 165

2.5.4. Emprunts bancaires et dettes financières

Emprunts (k€)	31/12/2022	Souscription	Remboursement	Ecoslops Provence en cours de cession	31/12/2023
ESA – BPI	1 400		400		1 000
ESA – Région PACA	430		90		340
ESA – Bque Européenne d'Inv.	10 000				10 000
E. Provence – Pool bancaire	6 000		1 000	5 000	-
E. Provence – Prêt Total	3 477	443		3 920	-
EPSA – Banques Portugaises	6 191	2 249	1 596		6 844
EPSA – IAPMEI (1)	750		250		500
Découvert bancaire	1		1		-
Intérêts courus	963	969	5	5	1 922
Total	29 212	3 661	3 342	8 925	20 606

Les intérêts courus sur emprunts concernent majoritairement la BEI, pour un montant de 1,9M€ se décomposant en 1,4M€ qui étaient à verser en juin 2023 et 0,5M€ au titre de la période Juillet à décembre 2023.

Les taux d'emprunts sont les suivantes :

Emprunts et dettes financières (k€)	Taux fixe	Taux variable
Emprunt ESA - BEI	5%	Royalty fee
Emprunt ESA - BPI	2,17%	-
Emprunt ESA – Région PACA	0%	-
Banques commerciales Portugal	2 330	1 385
IAPMEI (Porugal)	4%	
Banques commerciales Portugal	-	Euribor + 1,5 / 2%

Concernant l'emprunt BEI, la société est tenue, depuis le 30 juin 2022, de verser annuellement des intérêts financiers complémentaires (« Royalty fee ») calculés sur un % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA consolidé du groupe de l'année précédente, permettant à la BEI d'obtenir le TRI contractuel.

2.5.5. Echéance des emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières (k€)	<1 an	>1 an et <5 ans				>5 ans
	2024	2025	2026	2027	2028	>2028
Emprunt ESA - BEI	1 000	500	500	8 000		
Emprunt ESA - BPI	400	400	200			
Emprunt ESA – Région PACA	130	130	80			
Banques commerciales Portugal	2 330	1 385	1 299	1 003	568	259
IAPMEI (Porugal)	500					
Int. courus/emprunts	1 922					
Total	6 282	2 415	2 079	9 003	568	259
Totaux par tranche	6 282	14 065				259

Le périmètre et le profil du groupe ayant été modifié par la cession d'Ecoslops Provence, la BEI et la société sont d'ores et déjà convenues d'engager des négociations de bonne foi (au cours du premier semestre 2024) afin d'ajuster, le cas échéant, les termes et conditions des accords financiers existants, en tenant compte d'un business

plan actualisé. L'information financière communiquée ci-dessus est basée sur les accords existants à la date d'arrêté des comptes, avant négociations. Par ailleurs, comme cela a été fait les exercices précédents, le groupe mène régulièrement des discussions avec les banques locales portugaises afin de maintenir stable son endettement brute.

2.5.6. Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (k€) (1)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Personnel	337	546	-209
Organismes sociaux	122	236	-114
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3	52	-49
Etat, impôt sur les sociétés	17	150	-133
Autres Impôts et taxes	27	45	-18
Total	506	1 029	-523

(1) Toutes les dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

2.5.7. Autres dettes

Autres dettes (k€)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts différés passif / IAPMEI	396	424	-28
Autres dettes	271	226	-22
Total	667	650	-50

2.6. Notes sur le compte de résultat

2.6.1. Détail du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur (k€)	31/12/2023	31/12/2022
Vente Produits Raffinés - Portugal	7 875	12 323
Vente Produits Raffinés et ETS - Marseille	2 701	4 309
Vente Equipements - Scarabox	-	266
Services portuaires (Portugal)	2 389	2 133
Autres	1	0
Total	12 966	19 031
Ecoslops Provence	- 2 701	-4 309
Total au nouveau périmètre	10 265	14 722

2.6.2. Charges financières nettes

(k€)	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits financiers	5	18
Intérêts sur emprunts	- 1 313	- 1 343
Dépréciation titres non consolidés	-3	-
Perte sur contrat de liquidité	-16	-
TOTAL	- 1 327	- 1 325

La charge d'intérêts sur emprunts se décompose de la façon suivante :

(k€)	31/12/2023	31/12/2022
ESA - BEI	-950	-950
ESA – BPI	-30	-34
Banques commerciales Portugal	-290	-130
IAPMEI	-43	-40
Ecoslops Provence	-117	-189
Total	- 1 430	- 1 343
Ecoslops Provence	117	189
Total au nouveau périmètre	-1 313	- 1 154

2.6.3.Charges d'impôts

(k€)	31/12/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt Recherche	363	- 390
Charge d'impôts	-17	-150
Correction impôt 2022 Portugal	45	-
Impôts différés	- 67	179
TOTAL	324	419

2.6.4.Preuve d'impôt

	Groupe	Mère	E. Portugal	E. Provence	Koleoptech	E. Flanders
Résultat net consolidé avant éliminations	-14 220	-11 721	295	-2 780	3	-17
Impôt différé :	67	0	67	0	0	0
Impôt société :	-391	-363	-28	0	0	0
Provisions internes	6 081	6 081	0	0	0	0
Autres	92	0	92	0	0	0
Résultat consolidé avant impôt :	-8 371	-6 003	426	-2 780	3	-17
Taux d'impôt groupe :	25,0%					
Impôt théorique :	-2 093	-1 501	107	-695	1	-4
Impôt réel en consolidation :	-324	-363	39	0	0	0
Différence :	1 769	-1 138	68	-695	1	-4
=> Taux effectif :	3,9%	6%	9%	0%	0%	0%
=> Effet des différences :	-21,1%	19%	16%	25%	25%	25%
=> Taux groupe :	25,0%	25%	25%	25%	25%	25%
=> Rappel : taux applicable localement :		N/A	21%	25%	25%	25%

Nature des différences éventuelles		Mère	E. Portugal	E. Provence	Koleoptech	E. Flanders
1/ Déficits non activés antérieurement et utilisés sur l'exercice	-45		-44			-1
2/ Impôt différé non constaté ou mal calculé antérieurement	-19		-19			
3/ Déficits constatés et non activés	1740	1 041		695		4
4/ Déficits activés et antérieurement non constatés	0					
5/ Impôt différé calculé localement	22		22			
6/ Impôts sans base (CIR, impôt minimum sur le résultat...)	-346	-363	17			
7/ Différences de taux mère/fille	-17		-17			
8/ Différences permanentes	-11	1	-12			
9/ IS local non acquitté (car < à l'IS forfaitaire)	-15		-15			
10/ Ecriture de consolidation non soumise à l'IS	459	459				
Impôt réel reconstitué :	-324	-363	39	0	0	0

2.6.5. Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat part du groupe	- 7 353 k€	- 1 793 k€
Nombre d'actions au 31 décembre	5 184 626	5 180 576
Résultat de base Part du groupe par action	-1,42 €	-0,35 €
Résultat dilué par action (1)	-1,42 €	-0,35 €

(1) Le résultat dilué par action, du fait de la perte de l'exercice, est identique au résultat de base par action.

2.7. Autres informations

2.7.1. Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2023, le capital est constitué de 5 184 626 actions. Toutes les actions sont intégralement libérées. Au 31 décembre 2023, Ecoslops SA détient 5 244 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 28 Juin 2018 avec PORTZAMPARC.

2.7.2. Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation.

Les avances en compte courant et prêts actionnaires sont rémunérées, à l'exception des prêts d'actionnaires (Ecoslops SA et TERF) à Ecoslops Provence, pour lesquels les deux actionnaires ont renoncé à leur intérêts en 2023 pour soutenir financièrement cette filiale. Cette renonciation s'est faite dans le cadre des accords mis en place pour la cession de cette filiale.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

2.7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets de commissaires aux comptes au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Honoraires en €	Total honoraires		
	Montant HT 31/12/2023	Montant HT 31/12/2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Société Mère	38 500 €	37 750 €
	Filiales intégrées globalement	31 850 €	31 700 €
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	- €	- €	
Prestations d'audit	70 350 €	69 450 €	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales			
Total des prestations	70 350 €	69 450 €	

2.7.4.Effectifs

La répartition de l'effectif moyen en équivalent temps plein est la suivante :

Par Société	31/12/2023	31/12/2022
ECOSLOPS Paris	8.4	9
ECOSLOPS Portugal	37.9	40
ECOSLOPS Provence	6.3	5
TOTAL	52.6	54

2.7.5.Engagements hors bilan

Cautions données

- Caution de 700 000 € au profit de CLT dans le cadre de la sous-concession au Portugal ;
- Caution de 31 000 € au profit de la Recette Interrégionale des Douanes de Marseille, dans le cadre de la législation applicable sur les produits pétroliers en France (pour la filiale Ecoslops Provence).

Engagements donnés dans le cadre des financements bancaires :

- Financement de 10 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement : Nantissement des comptes bancaires de Ecoslops SA et des prêts accordés par Ecoslops SA à Ecoslops Provence (qui s'élève à 12 165 287 € au 31 décembre 2023) ; nantissement de second rang des titres d'Ecoslops Provence détenus par Ecoslops SA. Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 20 juin 2019. Il convient de souligner que, dans le cadre de la cession d'Ecoslops Provence à TERF intervenue le 29 février 2024, la BEI a effectué des mainlevées sur la totalité des nantissemements liés à Ecoslops Provence, à savoir le nantissement de second rang sur les titres Ecoslops Provence et le nantissement de premier rang sur les prêts actionnaires d'Ecoslops SA à Ecoslops Provence.
- Financement de 6,5 M€ auprès de BNP, HSBC et Banque Populaire Méditerranée souscrit par Ecoslops Provence pour l'unité de Marseille : Nantissement des comptes bancaires d'Ecoslops Provence et nantissement de 1^{er} rang sur les titres de cette filiale. Par ailleurs, Ecoslops SA se porte caution solidaire d'Ecoslops Provence dans le cadre des obligations garanties de cet emprunt, dans la limite de 4 500 600 € (3 900 520 € au titre du principal et 600 080 € au titre des intérêts et frais). Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 février 2019. Toujours dans le cadre de la cession d'Ecoslops Provence à TERF, les trois banques du pool bancaire ont effectué une mainlevée sur le nantissement de premier rang sur les titres Ecoslops Provence détenus par Ecoslops SA. Par ailleurs, avec le changement d'actionariat d'Ecoslops Provence, Ecoslops SA n'est plus, depuis le 29 février 2024, caution solidaire d'Ecoslops Provence dans le cadre des obligations liées à cet emprunt.

2.7.6.Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiements en actions) au 31 décembre 2023.

2.7.7.Evènements postérieurs au 31 décembre 2023

Opérations liées au capital

Le closing de l'opération de cession d'Ecoslops Provence ainsi que le paiement de la transaction ont été réalisés le 29 février 2024. Aucune garantie de passif n'a été octroyée par Ecoslops SA. Le paiement en numéraire de 8,0M€ pour les titres et les prêts actionnaire est complété par une reprise de la dette bancaire d'Ecoslops Provence qui, au 31 décembre 2023, s'élevait à 5,0M€. Une partie du paiement de 8,0M€ a donné lieu à un remboursement par

Ecoslops SA le même jour des sommes dues à la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») au titre de 2023, soit 1,9M€ (0,5M€ en capital et 1,4M€ d'intérêts et royalty fees).

Opérations liées au financement

Le périmètre et le profil du groupe étant modifié par la cession d'Ecoslops Provence, la BEI et la société sont d'ores et déjà convenues d'engager des négociations de bonne foi afin d'ajuster, le cas échéant, les termes et conditions des accords financiers existants, en tenant compte d'un business plan actualisé. L'information financière donnée en annexe sur l'endettement est basée sur les accords existants à la date d'arrêté des comptes.

Autres : changement d'adresse du siège social

Ecoslops SA a pris à bail de nouveaux locaux pour son siège social à compter du 1^{er} mars 2024. La nouvelle adresse est le 5, rue de Chazelles – 75017 Paris.

3. Présentation développée des comptes sociaux d'Ecoslops Provence (en k€)

ACTIF	Comptes sociaux Exercice clos le	
	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022

	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Concessions, brevets, droits similaires	6	5	1	3
Terrains				
Constructions	18 977	1 885	17 092	17 978
Installations techniques	2 750	324	2 426	2 431
Autres immobilisations corporelles	37	12	25	11
Autres immobilisations financières	4		4	4
TOTAL (I)	21 774	2 226	19 548	20 428

Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	220	105	115	489
Avances et acomptes versés sur commandes			0	30
Clients et comptes rattachés	225		225	889
Autres créances	564		564	677
Disponibilités	195		195	441
Charges constatées d'avance	72		72	91
TOTAL (II)	1 276	105	1 171	2 617

Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	125		125	163
TOTAL ACTIF (I à V)	23 175	2 331	20 844	23 208

Actif Net Filiale en cours de cession

9 058

PASSIF	Comptes sociaux Exercice clos le	
	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022

	Net	Net
Capital social	5 000	5 000
Réserves	-5 327	-2 658
Résultat de l'exercice Groupe	-2 780	-2 669
TOTAL ACTIF NET (I)	-3 107	-327

Provision risques et charges	135	
TOTAL (II)	135	0

Emprunts	5 004	6 005
Dettes financières Vs Ecoslops SA	12 165	10 837
Dettes financières Vs TotalEnergies	3 926	3 482
Dettes fournisseurs & cptes rattach.	2 624	3 095
Dettes fiscales et sociales	94	114
Autres dettes	3	2
TOTAL (III)	23 816	23 535

Ecart de conversion (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	20 844	23 208

	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	

	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	478	2 149	2 627	4 275
Production vendue services	74		74	32
Chiffres d'affaires Net	552	2 149	2 701	4 307
Production stockée			-362	42
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			135	1
Autres produits			1	8
Total des produits d'exploitation (I)			2 476	4 358
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 019	1 971
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			42	-26
Autres achats et charges externes			2 223	3 038
Impôts, taxes et versements assimilés			55	66
Salaires et traitements			364	334
Charges sociales			157	143
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 000	982
Dotations aux provisions sur actif circulant			105	135
Dotations aux amortissements- charges à répartir			38	38
Dotations aux provisions pour risques et charges			135	0
Total des charges d'exploitation (II)			5 136	6 681
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-2 663	-2 324
Total des produits financiers (V)			0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			117	345
Total des charges financières (VI)			117	345
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-117	-345
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV-V-VI)			-2 780	-2 669
Total des produits exceptionnels (VII)			0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)			0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			0	0
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)			2 476	4 358
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			5 255	7 026
RESULTAT NET			-2 780	-2 669